



**DOSSIER ADMINISTRATIF
DU TALMUD TORAH**

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous remettre le dossier de l'inscription au Talmud Torah de votre enfant et nous vous en félicitons. Ce dossier comprend :

- *Fiche d'inscription*
- *Fiche de renseignements familiaux (à compléter)*
- *Règlement intérieur du Talmud Torah (en double exemplaire)*
- *Programme d'étude*
- *Horaires*
- *Calendriers*
- *Renseignements divers (contact secrétariat, commissions du comité....)*
- *Tarif*

La fiche de d'inscription, la fiche de renseignement et le règlement intérieur signés doivent nous être retourné accompagnés de la Ketouba des parents, de l'attestation de responsabilité civil et du règlement de l'écolage pour valider l'inscription de votre enfant.

Si le judaïsme a traversé les siècles, c'est grâce à la transmission, de ses valeurs, de génération en génération.

En quoi consiste cette transmission ?

La Torah a élevé au rang de commandement (mitsva) l'éducation des enfants, qui se construit autour des vertus religieuses et morales (dérekh érets). En transmettant l'histoire du peuple juif et le respect des mitsvot, les parents sont les premiers éducateurs. Les rabbins peuvent les accompagner et servir de relais.

Les parents ont une place essentielle dans la vie du Talmud Torah et forment avec l'équipe dirigeante et enseignante, des partenaires solides dévoués à l'évolution de leur(s) enfant(s).

« Nous éduquons « avec », jamais « contre » ! »

Cordial Shalom

Le Président du CIV

Yves Semhoun

Le Directeur du Talmud Torah

Le Rabbin Simon Ohayon

Documents à joindre à votre inscription

- ***Fiche d'inscription complétée***
- ***1 photo d'identité (éventuellement)***
- ***Ketouba des parents de l'élève***
- ***Fiche de renseignements familiaux complétée***
- ***Règlement intérieur du Talmud Thora signé par les parents et l'élève***
- ***Attestation d'assurance (responsabilité civile)***
- ***Règlement par chèque (ou espèces) de l'écolage***

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION

(Prière de remplir toutes les rubriques d'une manière lisible)

Nom Prénoms :

Garçon Fille

Age en Septembre 2018 :

Date et lieu de naissance : Heure de naissance

Nom et Prénoms du père

Nom (de jeune fille) et Prénoms de la mère :

Adresse :

.....

Tél du domicile :

Portable père : Portable mère

Adresse Email :

Personnes à prévenir en cas d'urgence (Nom et Téléphone) :

.....

.....

Fait à Villeurbanne, le.....

Signature des parents

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est essentiellement l'expression des relations au sein du Talmud Torah.

HORAIRES DU TALMUD TORAH :

Dimanche de 9h15 à 12 h15 pour toutes les classes.

Dès leur arrivée les élèves doivent rester dans le hall de la synagogue,

Tout départ pendant un cours doit être au préalable autorisé par le professeur, et validé par le directeur du Talmud Torah.

Au delà de 12h30 les élèves ne seront plus sous la responsabilité du CIV.

RASSEMBLEMENTS ET DEPLACEMENTS :

Tous les déplacements doivent s'effectuer sans précipitation et sans bruit.

RETARDS :

_L'élève doit être à l'heure.

ABSENCE DES ELEVES :

L'absence ne peut être qu'exceptionnelle.

Toute absence imprévisible (maladie ou cas de force majeure) devra être communiquée par téléphone au secrétariat.

En cas de force majeure (blessure, accident...), le responsable de l'élève devra venir chercher l'enfant.

ROLE DU CARNET DE LIAISON :

L'objet de ce carnet est d'assurer une liaison étroite entre le CIV et les Parents. L'élève devra l'avoir à chaque cours.

L'ASSISTANCE AUX COURS :

L'élève doit se présenter en cours muni de tout matériel et documents nécessaires : livres, cahiers, crayons ...

CONTROLE DES CONNAISSANCES

A la fin de chaque trimestre, les parents recevront un bilan des résultats du travail et du comportement. Pour aider leur enfant, il est essentiel que les parents s'associent aux enseignants en consultant régulièrement le cahier de liaison et les cahiers de cours.

TENUE, HYGIENE ET SANTE :

La tenue vestimentaire doit être conforme à l'éthique de la Torah .

DROIT A LA SECURITE :

Chaque élève à droit à une complète sécurité physique, morale, au sein de la synagogue.
A ce titre, les élèves sont tenus de suivre les consignes données par le personnel d'encadrement.

DROIT AU RESPECT DES BIENS :

Chacun a droit à l'utilisation des biens collectifs et au respect de ses biens personnels.
Il est de l'intérêt des élèves de respecter le matériel et les biens collectifs mis à leur disposition.

Il est formellement recommandé de venir au Talmud Torah:

- sans objet de valeur,
- avec le moins d'argent de poche possible.

ASSURANCE :

L'assurance est obligatoire. Une attestation doit être remise au secrétariat au moment de l'inscription.

ECOLAGE :

les frais de scolarité devront être réglés lors de l'inscription .

Signature des parents

Signature de l'élève

Renseignements administratifs

Enseignement

- *Directeur* *Simon Ohayon*
- *Tel* *06 13 62 82 13*
- *Email* *ohayonsim@gmail.com*

Secrétariat

- *Responsable :* *Elisabeth Ghrenassia*
- *Assistant :* *Alex*
- *Téléphone :* *04 78 84 04 32*
- *Fax :* *04 78 68 62 67*
- *Email:* civmalherbe@yahoo.fr
- *Internet:* *www.monciv.org*

Horaires d'ouverture :

- *Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- *Le vendredi et le dimanche : de 9h à 12h*

Commission Talmud Torah du CIV

- *Responsable Commission Talmud TORAH : Mme DAHAN Edith*
- *Téléphone : 06 71 84 55 43 Email : dahan.family@free.fr*

NOMS Prénoms	Téléphones	Adresses e-mail
ATLANI Léa	06 15 47 59 52	Lea_atlani@hotmail.com
KORSIAN Ouriel	06 79 92 03 73	ouriel@korsian.com
PEREZ Jacob	06 09 01 35 68	perjob@yahoo.fr
TEBOUL Sylvere	06 98 71 06 06	Sylvereteboul.gianni@gmail.com

TARIFS année scolaire 2018/2019

Par an :

	Adhérent	Non adhérent
Pour 1 élève	100€	140€
Pour 2 élèves	160€	200€
Pour 3 élèves	210€	250€

L'écolage devra être réglé au moment de l'inscription